



Fédération française de Cyclotourisme Comité Régional Hauts-de-France

Comité Départemental de l'Oise

Déclaration à la sous-préfecture de Senlis le 24-02-1976 sous le n° 16



Siège social : Mairie, Place François-Mitterrand 60870 VILLERS-SAINT-PAUL

Président :

Cornélis Van RIJSWIJK, 4 allée des Marguerites 60870 VILLERS SAINT PAUL

2 06 89 12 30 96

□ cornelis.van-rijswijk@orange.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION CLUB CODEP OISE du 26 mars 2018 à l'Espace Pierre Perret – Villers Saint Paul

Ordre du jour :

- Bilan des effectifs
- 2 Infos sur la Fédération, 3 CoReg 4 CoDep
- Questions diverses.

• La feuille d'émargement montre la présence de 23 clubs.

Le Président a débuté cette réunion par faire le bilan des effectifs au 26.3.2018

- √ 1059 prises de licences dont 989 renouvellements
- √ 70 nouveaux licenciés
- √ 34 réaffiliations clubs
- √ 3 Structures non réaffiliées (confirmation de non réaffiliation pour les clubs de Cinqueux et la Petite Suisse)

2 Fédération :

2.1 Diminution des adhérents.

- ✓ Les séjours ne font plus le plein, voire certains annulés.
- √ les cyclos font de moins en moins de randonnées au long cours.
- √ l'abonnement à la revue baisse

Pour amener de nouveaux licenciés, la convention « Pré-Accueil » est insuffisamment utilisée (établir entre le Président du Codep et un Club).

2.2 V.A.E.

Celui-ci prend de l'ampleur au sein des Clubs, pour diverses raisons : la santé, le vieillissement des adhérents mais voulant continuer leur activité.

RAPPEL:

- Il peut être utilisé sur l'ensemble des manifestations, SAUF les Brevets, les cyclo.montagnardes, écoles cyclos . Certaines normes sont à respecter surtout sur le certificat de conformité (Cf. Site ffct/ -
- « Espace Fédéral » : Rubrique « Gestion document » « Commissions Fédérales » VAE)













2.3 Organisations de manifestation cyclotouristes :

Il est rappelé que pour une organisation de manifestation, la déclaration CERFA N° 15826 (Vélo) est à remplir.

Les nouveaux référents préfectoraux avec leurs coordonnées seront transmis à chaque club par @.

2.4 Toutes à Lyon 2020 est supprimée, remplacée par Toutes à Toulouse.

3 COREG

Rappel du C.R de l'AG du 24.02.2018 adressé par @ aux Clubs, rapportant les résultats des votes, des remises de récompenses avec lequel était joint, bulletin d'inscription pour le W.E du 9/10 juin à Anor (59), ainsi qu'un bulletin de commande pour les maillots CoReg.

Le C.D. du CoDep Oise remercie les 13 clubs présents à cette A.G. ainsi que les 9 clubs qui ont remis un pouvoir lors du diaporam'Oise.

4 CODEP

Points évoqués sur certaines Commissions :

4.1 Les Critériums Jeunes:

Critérium Départemental VTT à Gouvieux le 18 mars 2018 :

- 16 participants ; conditions atmosphériques difficiles.
- Classement = ????

Critérium Départemental Route à Méry la Bataille le 25 mars 2018 :

- 27 participants.
- 4 Ecoles Cyclo Isariennes + 1 Péronne.
- Classement = ????

Critérium Régional VTT à Lambres lez Douai (59) le 8 avril 2018 :

Critères de participation :

 Avoir participé au CD à Gouvieux + avoir roulé SEUL pendant le CD + avoir de 13 à 18 ans. Le jeune qui répond à ces 3 critères peut s'inscrire au CR-VVT, quel que soit son classement à Gouvieux.

Critérium Régional Route à Longuenesse (62) le 15 avril 2018 :

Critères de participation (les mêmes que pour le VTT), à savoir :

 Avoir participé au CD à Méry la Bataille + avoir roulé SEUL pendant le CD + avoir de 13 à 18 ans. Le jeune qui répond à ces 3 critères peut s'inscrire au CR-VVT, quel que soit son classement à Méry la Bataille.











4.2 Pour la Semaine Nationale et Européenne des Jeunes (SNEJ)

Voici les informations qui ressortent des échanges :

- Devant la défection des clubs, des CODEP et du COREG, La FFCT et sa Sphère Jeunesse sont maîtres d'ouvrage et maitres d'œuvre pour cette SNEJ.
- Le gîte des 4 vents n'est qu'un prestataire de service.
- Les COREG qui enverront des jeunes, sont tenus de fournir un bénévole, frais totalement pris en charge par la FFCT pendant cette SNEJ, pour aider aux services au niveau du gîte des 4 vents.

4.2.1. 2 formules de tarifs

- Le forfait à 265 €/pers (Hébergement sur camping + tous repas inclus + journée tourisme).
- Le forfait à 75 €/pers (Hébergement sur camping + journée tourisme + le pique-nique de la journée tourisme + le dîner de clôture). Ne comprend en revanche pas les autres repas.
- Par ailleurs il n'y aura pas de paniers repas à emporter, apparemment tous les repas de midi se prendront au centre. Toutefois, le traiteur autorise l'accès au service de 12h00 à 14h30. Par conséquent les jeunes rouleront éventuellement sur une grosse matinée. Il serait bon que chaque délégation régionale prévoit les encas pour pouvoir rouler éventuellement pendant 5h à 5h30 avant de rentrer déjeuner au gîte des 4 vents ?

4.2.2. Rôle du COREG Hauts de France :

Une réunion est programmée le jeudi 29 mars (Lucienne Gaxatte).

Les sujets suivants devraient être débattus, dont les conséquences financières seront variables, mais arrêtées pour les CODEP et surtout les CLUBS, car ce sont ces derniers qui solliciteront les parents et les « encadrants » du groupe jeunes des Hauts de France :

- > Le transport en car ? Prise en charge totale par le COREG ? Participation partielle au frais des CODEP (sur quelle base) ?
- > Quel forfait choisi ? Unique pour tout le COREG ou au choix de chaque CODEP ?
- Quel niveau d'aide financière de la part du COREG et des CODEP ?
- Bulletin d'inscription « régional » ou « départemental » ou « club » (en fonction des choix précédents et des possibilités des clubs) ?

4.2.3. Rôle du CODEP Oise :

- Combler au mieux les vides laisser par le COREG pour que les clubs puissent proposer (avec ou sans participation selon leur budget prévisionnel) à leurs participants un tarif supportable.

4.3. Le site

Il est rappelé aux clubs qu'ils peuvent alimenter le site avec des photos, des récits qu'ils adresseront à J.C Dufrénoy.

Pour la rubrique « Matériel », il sera répertorié après inventaire – comme une remorque fermée (15 vélos) qui peut être louée. (Contacter le Président du Codep)













4.4. Féminines

Lucienne Gaxatte propose un V.I. pour se rendre au W.E du 9/10 juin à ANOR.(devis en cours)

4.5. Résultats des manifestations depuis le début d'année.

04 Février	Pontpoint	Marche J. Morel	320 participants
18 Février	Sacy le Grand	Balade en Forêt d'Hez	2507 participants
17 Mars	Verberie	BRM 200 KM	28 participants
24 Mars-	Mouy	BRM 200	38 participants
25 Mars	Sacv le Grand	Plaines et Monts	?

- **4.6.** Pour clore la réunion, quelques consignes ont été rappelées aux clubs :
 - Avertir leurs adhérents de bien conserver leur mot de passe et Identifiants pour l'accès à « l'espace fédéral » en cas de changement personnel.
 - Lorsqu'un club fait une inscription hors-calendrier sur le site Fédéral, (ex. « Fête du Vélo cyclo découverte Fête des associations....) avertir le Président du CoDep par @ pour validation de la manifestation et de l'assurance pour pouvoir éditer l'attestation de cette dernière.

5 Questions diverses posées par :

5.1. **Mouy**: Pourquoi pas de licences « dirigeants »?

Réponse : Nous sommes tous des PRATIQUANTS-dirigeants.

- 5.2. Bailleval : Deux Questions pouvant être soumises aux clubs :
- a) Compte tenu du fait que les CoDep valideront les inscriptions au calendrier régional des manifestations, certains demandent que le R.I. soit modifié de la manière suivante : « <u>article 33 du RI</u>. Toute association souhaitant inscrire une manifestation au calendrier doit être représentée à la réunion du pré-calendrier et à l'assemblée générale du Comité départemental A-1 » (pour 2018, celle de 2017)

Réponse: A suivre en réunion CD, pour proposition aux clubs.

b) Déplacer l'AG Codep en début d'année (faire les bilans sur l'année civile).

Réponse: A suivre en réunion CD, pour proposition aux clubs.

Mylène PICARD

Cornélis Van-RIJSWIJK

Secrétaire CoDep

Président CoDep

Prochaine Réunion CLUB lundi 25 juin 2018

PV N° 1 – 26 mars 2018









